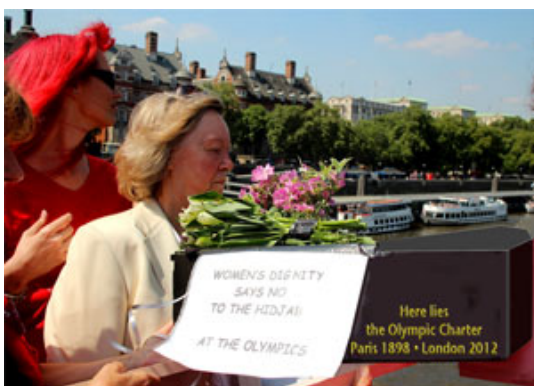


[Lire la lettre de l'Association des Femmes Elues de la Loire adressée aux Députés](#) ainsi que le [communiqué de Presse relatif](#).

[Lire la lettre de l'Association des Femmes Elues de la Loire adressée aux Sénateurs](#) ainsi que le [courrier relatif sur les Réflexions pour états généraux de la démocratie territoriale](#).

[Lire l'article du Journal "Le Progrès" du 25 Octobre 2012](#)



[Lire le communiqué de presse de la Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes sur les J.O. 2012](#)

---

**Les communes devront répondre à un questionnaire sur la présence des femmes afin de partici**

« Le féminin de candidat, c'est suppléante », lance Nicole Forest, membre de l'association femmes élu

Avec ces Mariannes de la parité, qui seront remises en octobre prochain, Andrée Chaize, présidente d



Le préfet, présidente et 2 vice-présidentes Femmes élues Loire

Pour cela un questionnaire est envoyé dans chaque mairie et communauté de communes et d'agglomération

Il s'agit de connaître le nombre de femmes, leur position dans l'exécutif ou encore leur délégation.

Un jury décernera les trois Mariannes aux collectivités les plus en pointe sur la place et les responsabilités.

Car si au parlement les hommes votent des lois sur la parité, lors des élections ils n'en tiennent pas grand compte.

Quant aux prochaines élections législatives, les six députés sortants de droite comme de gauche, ont tous des femmes.



Commission de la parité" et quelques membres de l'association

La réforme territoriale, qui prévoit la suppression des conseillers généraux et régionaux, pour créer les conseils territoriaux, est perçue comme une régression pour la parité.

« Le conseiller territorial est une régression pour la parité », affirme Nicole Forest. Mais le préfet, Pierre-Philippe Bouchet, estime que les conseils communautaires devraient aussi voir l'arrivée de nouvelles femmes, avec un fléchage des mandats.

Les conseils communautaires devraient aussi voir l'arrivée de nouvelles femmes, avec un fléchage des mandats.

La Loire compte 5 169 élus municipaux dont 1 952 sont des femmes. 327 communes composent le département.

Du côté du conseil général composé de 40 élus, 6 sont des femmes (4 à gauche et 2 à droite), 2 de plus à l'Assemblée territoriale.

Au conseil régional Rhône-Alpes, la Loire est représentée par 20 élus dont 10 femmes. Rappelons que la région compte 100 élus.

Chez les parlementaires, il y a peu de femmes. À l'Assemblée nationale sur les 7 députés actuels pas une femme.

Dominique Goubatian / [Lire l'article sur le site du Progrès Loire](#)

**REGION** | LE PROGRES | 16 MAI 2011 | Politique Economie

# Parité en politique : « Le féminin de candidate, c'est suppléante »

Les communes devront répondre à un questionnaire sur la présence des femmes afin de participer aux Mariannes de la parité, remises en octobre

**L**e ministre de l'égalité, c'est évident, c'est évident. Jeanne Nicole Forest, membre de l'association Femmes élues de la Loire, cette association participe à l'opération nationale la Marianne de la parité initiée par le réseau national d'associations pluralistes de femmes « Elle Aute ».

**Dresser un état des lieux de la parité à mi-mandat dans les communes**

Avec ces Mariannes de la parité, qui seront remises en octobre prochain, André Chahot, président des femmes élues de la Loire, souhaite faire « un état des lieux de la parité à mi-mandat dans les conseils municipaux et les conseils communautaires ».

Pour cela un questionnaire est envoyé dans chaque mairie et communauté de communes ou d'agglomération. Il s'agit de connaître le nombre de femmes, leur position dans l'exécutif ou encore leur délégation.

Un jury déterminera les villes Mariannes aux côtés féminines les plus en pointe sur la piste et les responsabilités confiées aux femmes dans leur conseil, en cas de l'absence de candidate élue.

C'est en au printemps les femmes votent les élections de la parité, lors des élections de ces communes ou départements. Exemple, pour les prochaines élections départementales, bien que les listes doivent obligatoirement être composées de femmes et d'hommes, pour l'instant aucune femme ne présente pour exercer une fonction.

Aux élections municipales, les femmes étaient candidates mais souvent en tant que suppléantes. Elles ont tout de même pu se faire élire.

Quant aux prochaines élections législatives, les listes doivent être composées de femmes et d'hommes, mais bien l'intention d'être candidate à leur propre succession. Pour être bonne candidate, les partis politiques présenteront des candidates mais dans des circonstances difficiles électoralement.

La réforme territoriale, qui prévoit la suppression des conseils généraux et régionaux, pour créer les conseils régionaux, ne parle plus de parité.

« La commission nationale est une référence pour la parité », affirme Nicole Forest. Mais le préfet, Pierre Soubriet, rappelle aussi que la réforme prévoit la parité dans les communes de 300 à 3 500 habitants, comme cela est déjà le cas dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Les conseils communautaires devraient aussi voter l'ambly de conseil les femmes, avec un mélange des délégués sur les bulletins de vote lors des élections municipales.

Dominique Goubatian [dgoubat@leprogres.fr](#)



Le conseil général de la Loire. En médaillon, André Chahot. (Photo: Olivier Chahot)

## Loire : 1 952 femmes sur 5 169 élus municipaux

La Loire compte 5 169 élus municipaux dont 1 952 sont des femmes. 527 communes composent le département et 43 d'entre elles sont dirigées par des femmes. Les femmes occupent le poste de première adjointe au maire et 100 sont adjointes-maires.

Le chef du conseil général composé de 48 élus, 6 sont des femmes (14 à gauche et 2 à droite), 2 de plus que dans le précédent conseil.

Le conseil régional Rhône-Alpes, la Loire est représentée par 20 élus dont 10 femmes. Une loi prévoit que la parité est obligatoire pour la constitution de listes régionales.

Chez les parlementaires, il y a parité de femmes. La loi constitutionnelle sur les 7 députés actuelle par sexe sera bientôt élargie à 10 députés par circonscription. Une loi de la Loire siège au Parlement européen.

Cliquer sur l'article pour l'agrandir

- [Lire le Dossier de Presse de La Marianne de la Parité 2011 dans la Loire](#)

- [Lire le communiqué de Presse du 2 Mars 2011 sur le Lancement de “La Marianne de la Parité” Des trophées pour les communes et intercommunalités le 8 mars 2011](#)